Zeitschrift: Der Filmberater

Herausgeber: Schweizerischer katholischer Volksverein

Band: 17 (1957)

Heft: 3

Artikel: La Habana : 1957

Autor: Dell'Acqua, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-964872

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



3 Febr. 1957 17. Jahrg.

Organ der Filmkommission des Schweizerischen Katholischen Volksvereins. Redaktion: Dr. Ch. Reinert, Scheideggstr. 45, Zürich 2, Tel. (051) 27 26 12. Administration: Generalsekretariat des Schweizerischen Katholischen Volksvereins (Abt. Film), Luzern, St. Karliquai 12 (Tel. 2 69 12). Postcheck VII/166. Abonnementspreis per Jahr: für Private Fr. 10.—, für filmwirtschaftliche Unternehmen Fr. 14.—, im Ausland Fr. 12.— bzw. Fr. 16.—. Nachdruck, wenn nichts anderes vermerkt, mit genauer Quellenangabe gestattet.

Inhalt	La Habana — 1957													,			9
	Ein kirchliches Filmverbot						*					•		,	•		12
	Kurzbesprechungen		٠		•			÷		•			•				14

La Habana — 1957

Seit 1951 ist der OCIC (Office Catholique International du Cinéma) Jahr für Jahr zu regelmäßig abgehaltenen Studientagungen zusammengekommen, um fortlaufend eines der wichtigen Themen des katholischen Filmapostolates gemeinsam zu besprechen. Diese sogenannten «Journées d'études» haben nicht nur in bezug auf die Zahl der Teilnehmer immer zugenommen, auch ihr geistiges Gewicht in der Kirche und in der Filmwelt ist immer größer geworden. Anfangs Januar 1957 begab sich der OCIC zum erstenmal außerhalb der engeren Grenzen von Europa, wo seine Wiege stand und das Generalsekretariat für die laufenden Geschäfte sorgt, nach einem Land von Mittelamerika, nach Cuba, in welchem eine besonders rege Aktivität auf dem Gebiete katholischer Filmarbeit unter der rührigen Führung der Vizepräsidentin für Lateinamerika, Señorita America Penichet, herrscht. Das Thema des Kongresses, an welchem Teilnehmer aus 29 Ländern der ganzen Welt vertreten waren, lautete: «Die Förderung der guten Filme durch die Vereinigungen für Filmkultur.»

Es gäbe viel über La Habana zu schreiben: von den trefflichen Eindrücken und schönsten Erinnerungen einer bezaubernden, beschwingten Gastfreundschaft, von der ausgezeichneten Organisation, bei der sogar die sogenannte Simultanübersetzung nicht fehlte, von Land und Leuten in diesem paradiesisch schönen Land, wo man am 4. Januar im Freien aß und bei 30 ° Celsius im Meere baden konnte.

Die Studientagung selbst war trefflich unterbaut und vorbereitet durch eine in nicht weniger als 39 Ländern durchgeführte Umfrage über die kulturellen Filmorganisationen (Filmklubs, Filmforums, Filmgilden usw.), ihre Zahl, ihre Zusammensetzung und ihre Arbeitsmethoden. Da die vorgelegten Dokumente und der Text der verschiedenen Referate in einer geschlossenen Broschüre herauskommen sollen, wäre es müßig, hier im Einzelnen darauf einzugehen. Auf ein Dokument können wir jedoch nicht verzichten, auf das Schreiben, das Msgr. Dell'Acqua, Substitut des Staatssekretariates Seiner Heiligkeit im Namen Papst Pius XII. an den Präsidenten der OCIC, Monsieur le chanoine Bernard, richtete und das in so klaren Worten die Gedanken der Kirche über die notwendige katholische Filmkultur zum Ausdruck bringt.

Monsieur le Président,

Les prochaines « Journées Internationales d'Etudes » organisées par l'Office Catholique International du Cinéma auront lieu, pour la première fois, sur une terre d'Amérique, à La Havane, et l'Institution que vous présidez y trouvera une possibilité nouvelle d'élargir son champ d'activité. Il faut s'en féliciter, car les problèmes moraux et culturels posés dans le monde par le cinéma appellent de nos jours une action concertée des catholiques. D'ailleurs, en envoyant un Observateur à ces Journées, qui se tiendront sous l'égide de Son Eminence le Cardinal Arteaga y Betancourt, le Saint Siège entend bien manifester l'intérêt qu'il porte à vos débats, et je suis heureux de me faire personnellement auprès de vous l'interprète des vœux paternels de Sa Sainteté.

On ne peut certes pas dire que, par la diffusion de la cotation morale des films, l'Eglise n'exerce qu'une protection négative. Déjà, par ses jugements normatifs, elle forme la conscience des fidèles, oriente leur choix et favorise le succès des films valables. Il n'en reste pas moins que cette action nécessaire demande à être accompagnée d'un effort d'éducation proprement dite. C'est pourquoi votre prochaine Session, s'inscrivant dans la suite des journées de Cologne et de Dublin, étudiera les groupements dits de Culture cinématographique et leur influence sur la distribution et la production des films.

Définir et répandre une vraie culture cinématographique est une tâche à laquelle les catholiques s'appliquent déjà en de nombreux pays. Ce faisant, ils sont fidèles aux traditions de l'Eglise, indépendante des formes particulières et transitoires de civilisation, mais toujours prête à favoriser d'authentiques progrès des arts et des sciences. Et s'il est vrai que le film offre au monde contemporain un mode nouveau d'expression artistique et d'éducation collective, les films de l'Eglise sont mieux armés que quiconque pour orienter celui-ci vers sa fin véritable et le préserver des risques d'erreur ou de déviation. Forts de ce sain optimisme qui rendait déjà l'Apôtre acceuillant à « tout ce qui est juste, tout ce qui est pur...tout ce qui est digne d'éloge » (Cfr. Phil. 4, 8), ils maintiendront sans faiblesse qu'il n'est pas de culture, dans le domaine du cinéma comme en tout autre, qui ne doive se mettre « au service de l'homme, pour l'aider à maintenir et réaliser l'affirmation de soi-même dans le chemin de la rectitude et du bien ». (Disc. du 21. 6. 55 — AAS, t. 47, p. 511).

En application de ces principes, il faut souhaiter que se multiplient, dans les écoles comme dans les cercles de jeunes et d'adultes, sous une forme adaptée aux différentes contrées et aux divers milieux sociaux, ces groupements de culture cinématographique, qui sont à l'ordre du jour de votre Session. Par le développement du sens critique, par l'affinement du goût et l'élévation du niveau culturel, ces groupements peuvent rendre d'immenses services; ils apprennent à dominer le déroule-

ment d'un film, — grâce à cette « énergie spirituelle » et à cette « réserve intérieure » dont a parlé le Saint-Père —, à dégager, à travers le langage mieux compris des images, la portée esthétique, intellectuelle et morale de ce film : en un mot, à le juger et à en user en homme et en chrétien.

La formation des animateurs de tels groupements a ici une importance décisive, et l'on ne saurait trop insister sur leur responsabilité d'éducateur et les exigences de leur tâche. Il va de soi notamment que l'on n'obtiendrait pas le but visé si l'on négligeait de prendre en considération, dans le jugement d'un film, l'appréciation morale portée par les Organismes ecclésiastiques compétents. Sur ce point, le Saint-Père exhorte les membres de ces groupements de culture à tenir le plus grand compte, dans les analyses et les discussions, de la cotation morale. Celleci n'est pas une censure s'imposant du dehors mais un élément constitutif du jugement de toute conscience chrétienne bien formée. A plus forte raison serait-il inadmissible de présenter à des catégories de spectateurs, sous prétexte d'étude, des films déclarés mauvais et nocifs pour eux, ou encore de passer aux enfants des films réservés aux adultes. La vraie culture cinématographique ne saurait se concevoir en marge des lois de la morale.

Si, au contraire, on s'applique, grâce à une formation sérieuse et méthodique des fidèles, à préparer une opinion publique catholique disciplinée et exigeante pour la qualité artistique et morale des films, il n'est pas possible qu'un tel effort ne rencontre la faveur de tous les hommes de bonne volonté, désireux d'assainir les spectacles, d'en élever le niveau et de mettre résolument l'art cinématographique au service des plus hautes valeurs de la culture et de la civilisation. Le Saint-Père a souvent marqué l'importance actuelle de l'opinion publique; en ce qui concerne le cinéma, celle-ci est capable d'exercer une influence parfois décisive sur l'acceuil fait à tel ou tel film et, par voie de conséquence, d'agir sur la production elle-même. Ne peut-on pas dire que, pour une large part, un public a les films qu'il mérite?

Que chacun s'interroge donc sur son propre devoir et entende le grave avertissement que dictait au chef de l'Eglise Sa sollicitude pour les foules d'hommes, de femmes, de jeunes gens et d'enfants qui fréquentent par millions les cinémas; « S'il survenait demain, observait-il, une décadence spirituelle et culturelle, dont la liberté indisciplinée des films partagerait la responsabilité, quel reproche n'adresserait-on pas à la sagesse des hommes d'aujourd'hui, qui ne surent pas diriger un instrument aussi apte à éduquer et à élèver les âmes, mais qui permirent au contraire qu'il se changeât en véhicule du mal !» (Disc. du 28. 10. 55 — AAS, t. 47, p. 817.) Cette pensée doit stimuler les énergies, parce qu'elle éveille la conscience des chrétiens sur la portée et l'urgence de leurs efforts, parce qu'aussi elle en marque clairement le but. Par delà le bénéfice personnel que chacun peut tirer de sa fréquentation des Groupements de culture cinématographique, il s'agit de notre responsabilité

collective sur la production des films et de notre devoir d'en susciter la constante amélioration.

Sa Sainteté encourage de grand cœur tous ceux de Ses fils que se dépensent généreusement dans ce secteur de l'activité catholique, en pleine harmonie avec les directives de l'épiscopat local et sous la conduite des Centres nationaux du cinéma. Qu'ils reçoivent comme adressée à eux-mêmes cette assurance que le Saint-Père donnait naguère aux producteurs de bons films: « Vous aurez avec vous, leur disait-il, l'accord et l'approbation de tous ceux qui ont un jugement sain et une volonté droite, et surtout l'approbation de votre conscience. » (AAS—t. 47, p. 506.) En gage aussi de Sa propre et très paternelle approbation, Sa Sainteté leur envoie volontiers, ainsi qu'à vous-même, à vos collaborateurs de l'Office Catholique International du Cinéma, aux organisateurs et à tous les participants des Journées d'études de la Havanne, le réconfort de la Bénédiction Apostolique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec mes meilleurs vœux personnels, l'expression de mon religieux dévouement.

A. Dell'Acqua, Subst.

Die Schlußbestimmungen des Kongresses folgen in Nummer 5.

Ein kirchliches Filmverbot

Der Skandal um «Baby Doll»

Der Film «Baby Doll» erschien Ende letzten Jahres im New Yorker Filmprogramm und forderte sofort den schärfsten Protest des amerikanischen Episkopats heraus. Seither war der Film sowohl in London als auch in Paris zu sehen: gewiß, auch in diesen beiden Städten war er ein Stein des Anstoßes, aber zu Protesten von höchster Stelle wie in den Vereinigten Staaten gab er in Europa bisher keinen Anlaß.

Worum handelt es sich? «Baby Doll» ist ein Gemeinschaftswerk von Hollywoods bestem Regisseur, Elia Kazan, und dem führenden Dramatiker des amerikanischen Südens, Tennessee Williams. Williams hat Kazan, obwohl er den Stoff bereits einmal früher in einem Zweiakter behandelt hat, ein Originaldrehbuch geliefert. Das Ergebnis dieser Gemeinschaftsarbeit der Besten bezeichnete das amerikanische Nachrichtenmagazin «Time», in dieser Frage gewiß ein unparteilischer Zeuge, «möglicherweise der schmutzigste amerikanische Film, der jemals in Uebereinstimmung mit dem Gesetz gezeigt wurde.»

Der Stoff des Films, sein Klima ist die Dekadenz des amerikanischen Südens, wie wir sie etwa aus den Romanen William Faulkners und Erskine Caldwells kennen. Aber Kazan wollte weder Faulkner noch Caldwell sein: er wollte weder die flammende Leidenschaft Faulkners, nicht seine Parteinahme, nicht die Transparenz, die Faulkner den Dingen und Menschen des Südens, die auf den Hund gekommen sind, zu geben vermag — aber er wollte auch nicht das Wühlen im Schmutz, das bei Caldwell vorherrscht, nicht die Komplizität mit dem Elend und der Verkommenheit, die in Cald-